



# Rapide des Hautes Vosges

---

## **REGLEMENT INTERIEUR**

### **Article 1 :**

L'Echiquier Géromois organise le 1<sup>er</sup> Rapide des Hautes Vosges le 26/04/2018.

Lieu des rencontres : Espace du Tilleul - salle Brel - 16 rue Charles de Gaulle, 88400 Gérardmer.

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs ayant une licence FFE pour la saison en cours (licence A ou B)

Le tournoi sera divisé en 2 groupes :

Groupe A : ouvert à tous les joueurs

Groupe B : joueurs ayant un ELO rapide inférieur à 1400

### **Article 2 : Règles et Appariements**

Les règles du jeu sont celles de la FIDE dans leur dernière version (applicable au 1er janvier 2018).

Les appariements se feront au « système toutes rondes » ou au « système Suisse » suivant le nombre de participants dans les différents groupes A et B. Ils seront effectués à l'aide de la dernière version du logiciel PAPI.

A la 1<sup>ère</sup> ronde, seront appariés tous les joueurs inscrits dans les délais et titulaires d'une licence FFE valide.

### **Article 3 : Cadence**

Cadences : 7 rondes en 15 minutes KO dans les 2 groupes.

### **Article 4 : Horaires**

Pointages : le 26/05/2018 de 13h00 à 13h45

Début de la 1<sup>ère</sup> ronde à 14h00

Clôture du Tournoi : le même jour vers 18h15

Remise des récompenses : dès que possible après la fin de toutes les rencontres des 2 groupes.

### **Article 5 : Droits d'inscription**

Droits d'inscription : 2,00 € pour les moins de 20 ans ; 5,00 € pour les joueurs plus âgés.

Tarifs majorés pour les pré-inscriptions postérieures au 20/05/2018 : jeunes 3,00 € et adultes 7,00 €.

Le paiement des droits d'inscription se fait sur place le jour du tournoi.

### **Article 6 : Départage**

Départage des exæquos : BUCHHOLTZ et ensuite PERFORMANCE.

### **Article 7 : Récompenses**

Les récompenses du classement général et du classement par catégorie sont non cumulables et distribuées en fonction de la place réelle. Elles sont en coupes et médailles.

## Article 8 : Forfaits

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de 15 minutes de retard par rapport au lancement de la ronde est considéré comme forfait.

Un joueur absent sans en avoir informé préalablement l'arbitre sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables, avant que les prochains appariements ne soient publiés.

Tout forfait ou tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE.

Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler le responsable de l'équipe d'arbitrage au 06 08 73 61 00, en précisant les noms et prénoms des joueurs concernés.

## Article 9 : Fin de partie

A l'issue de la partie, les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et donner les résultats auprès de l'arbitre. Si aucun résultat n'a été donné à l'arbitre les 2 joueurs seront considérés comme étant forfaits.

## Article 10 : Rappels

- L'annexe A du Livre de l'arbitre portant sur le jeu rapide sera en application dans les 2 groupes.
- Les directives III du livre de l'arbitre portant sur les fins de parties au KO seront en application dans les 2 tournois sauf l'article III.4.
- La charte du joueur d'échecs doit être respectée.
- Les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu.
- Si l'arbitre a des soupçons de triche envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur des sanctions si les faits sont avérés.
- Le joueur devra avoir une attitude convenable.
- L'analyse des parties jouées et les jeux de blitz sont interdits dans la salle de jeu.
- Il est interdit à un joueur d'aller dans la salle d'analyse en cours de partie.
- Le joueur évitera toute discussion ou toute lecture relative au jeu d'échecs en cours de partie.
- Toute dégradation volontaire de matériel entraînera une exclusion du tournoi.
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Le deuxième avertissement entraîne l'exclusion du tournoi.

## Article 11 :

Arbitre Principal : ANTOINE Jean-Luc arbitre AF3

Autres Arbitres :

## Article 12 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'arbitre principal

L'organisateur

Jean-Luc ANTOINE

Jean-Pierre LIST